RÉUSSISSEZ VOTRE DÉMÉNAGEMENT

GUIDE

thélem assurances > innove pour vous

Les grandes étapes de mon déménagement

Thélem assurances vous souhaite un bon déménagement !

Vous faites partie des 7,3 millions de Français[1] qui déménagent chaque année.

Déménager c'est prendre un nouveau départ, commencer une nouvelle vie que chacun appréhendera différemment selon ses envies et ses moyens. Certains voudront s'occuper de tout, d'autres délégueront à des professionnels.

Les cartons, les changements d'adresse, les démarches administratives… mille choses auxquelles vous devez penser.

Vous trouverez dans ce mémo, conseils, astuces et avantages pour bien préparer votre déménagement. En complément, une version plus détaillée vous attend depuis votre espace assuré à la rubrique Habitation de notre site Thélem assurances. N'hésitez pas à vous y rendre dès lors que vous rencontrez une * dans ce document !

1 - Source Observatoire des territoires 2018

MON PLANNING DÉMÉNAGEMENT EN UN COUP D'ŒIL

J-3 mois

> J'informe de mon départ et je me renseigne sur les **aides financières** et l'organisation de mon déménagement.

> Je contacte mon agent Thélem assurances pour **modifier mon contrat** d'assurance habitation.

J-1 mois

> **Je fais du tri** dans mon logement.

> J'informe ma banque et les administrations de mon **changement d'adresse.**

> Je préviens mes fournisseurs d'énergie et de téléphone.

J-15 jours

> Je prépare mes cartons.

> Je préviens mon employeur de ma nouvelle adresse et **je fais suivre mon courrier.**

J-8 jours

> Je vérifie que tout soit ok pour le jour J (déménageurs ou amis, électricité…).

> Je prévois le ravitaillement pour mes amis le jour J.

Jour J
Je déménage

J-1 jours

> Je dégivre le frigo et le congélateur.

> Je colle des affichettes **prévenant mes voisins du dérangement.**

J +

> Je nettoie et je fais **l'état des lieux** de mon ancien logement.

> Je fais les **démarches administratives** (carte grise, liste électorale…).

> Je retire mon nom de la porte, de la sonnette, de l'interphone et de la boîte aux lettres.

Mes avantages avec Thélem assurances
(voir conditions en point de vente)

> Je bénéficie gratuitement d'**une double garantie** sur mes deux logements (ancien & nouveau) **pendant un mois** grâce à mon contrat habitation !

> Je peux obtenir l'aide d'un spécialiste pour réaliser l'état des lieux de mon nouveau domicile grâce à Mondial Assitance.

> Je contacte Mondial Assitance un mois avant mon déménagement pour faire intervenir un professionnel pour le nettoyage de mon ancien ou de mon nouveau logement dans la limite de 300 € TTC.

> Je peux obtenir l'aide d'un économiste du bâtiment Mondial Assistance si je décide de réaliser de travaux d'économie d'énergie dans mon nouvel habitat.

Démarches et sens de l'organisation

- [ ] **Résilier mon bail * (locataire)**
- [ ] **Informer mon syndicat de copropriété (copropriétaire)**
- [ ] **Informer l'établissement scolaire et/ou la crèche ou l'assistante maternelle de mes enfants***
- [ ] **Me renseigner sur les aides financières liées au déménagement auprès de la CAF, de l'employeur, de la mairie…**
- [ ] **Demander au moins 3 devis à des déménageurs professionnels ou prévenir mes amis pour compter sur leur aide (événement Facebook par exemple)**
- [ ] **Prévenir mon assureur Thélem de la date de mon déménagement**
- [ ] **Contacter les artisans pour réaliser des travaux dans mon nouveau logement**

J-3 mois

> Résilier mon bail

Je dois respecter **un délai de préavis de 3 mois** avant mon départ pour résilier mon bail en envoyant un recommandé avec accusé de réception, ou par acte d'huissier ou encore par courrier remis en main propre contre émargement ou récépissé auprès de votre propriétaire ou de votre agence immobilière. Cependant, ce délai peut être **réduit à 1 mois** dans certains cas*.

> Prévoir la garde et/ou la scolarité de mes enfants

Crèche, assistante maternelle, jardin d'enfants… pour chercher un mode de garde près de mon nouveau logement, le plus tôt est le mieux*! **J'anticipe le changement d'école** pour mes enfants et je pense à demander le certificat de radiation auprès de l'« ancienne » école*.

> Trouver des aides financières pour mon déménagement

Prime de déménagement, aide au logement, fonds de solidarité pour le logement (FSL), aide à la mobilité, loca-pass, mobli-pass, prime au déménagement… toutes les pistes sont à explorer pour voir si je suis **éligible à certaines aides***.

** Retrouvez tous les détails depuis votre espace assuré, rubrique habitation du site Thélem assurances*

> Déménager avec des professionnels ou par mes propres moyens ?

Des déménageurs professionnels, pourquoi pas…

Mondial Assistance peut vous mettre en relation avec une entreprise de déménagement dont les frais restent à votre charge.

Attention le délai de 3 mois n'est pas un luxe. Je dois bien choisir mon déménageur et, très important, mon devis doit contenir certains éléments indispensables*.

Appel aux amis !

Une solution plus économique ! Je m'assure qu'ils soient disponibles pour la date de mon déménagement.

> Faire modifier mon contrat d'assurance habitation

Je préviens mon assureur en lui communiquant **les caractéristiques de mon nouveau logement** afin qu'il modifie mon contrat.

Thélem assurances vous fait bénéficier GRATUITEMENT d'une **double garantie sur vos deux logements** (ancien & nouveau) **pendant un mois** *(voir conditions en point de vente)* !

Votre contrat d'assurance habitation Thélem prévoit la garantie de vos équipements écoresponsables jusqu'à 5 000 € ! N'hésitez pas à questionner votre assureur si leur valeur excède ce montant.

À tout moment, je peux télécharger mon attestation d'assurance sur mon espace assuré Thélem assurances !

Rangement et tri… le grand ménage !

- [ ] **Trier et ranger mon logement**
- [ ] **Réserver la location de mon utilitaire**
- [ ] **Commencer à consommer les denrées dans le congélateur**
- [ ] **Contacter mon fournisseur d'énergie (électricité / gaz)**
- [ ] **Résilier ou transférer mes abonnements internet / téléphone mobile**
- [ ] **Prévenir ma banque de la date exacte de mon déménagement**
- [ ] **Informer l'administration et les organismes sociaux**
- [ ] **Réserver un espace de stationnement auprès de la mairie de mon ancien et/ou nouveau domicile pour le camion de déménagement (problème de stationnement en ville)**

J-1 mois

> Trier et ranger mon logement

C'est l'occasion rêvée pour faire du tri et ainsi recycler, jeter, vendre ou donner* ! Attention, tout n'est pas à jeter, **la durée de conservation des documents est réglementée*.**

> Réserver la location de l'utilitaire pour le jour J

Avant de louer un utilitaire, je détermine le volume à déménager. Il existe plusieurs méthodes de calcul pour évaluer le cubage*. Je vérifie que le contrat d'assurance de l'utilitaire inclut bien la garantie des objets transportés.

L'option autopartage/covoiturage de votre assurance auto Thélem vous couvre en tant que conducteur du véhicule loué, auprès d'un professionnel ou d'un particulier, pour les dommages corporels jusqu'à 1 200 000 € *(voir conditions en point de vente)* !

> Commencer à consommer le contenu de mon congélateur

Je vis sur mes réserves et je vide les stocks. C'est toujours ça de moins à déménager !

> Prévoir les énergies de mon nouveau logement

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, Mondial Assistance peut vous apporter des conseils, évaluer la performance énergétique du bâtiment, vous aider à prioriser les travaux à réaliser et vous informer sur les aides et subventions éventuelles dont vous pouvez profiter.

> Gérer mes abonnements internet, téléphone et TV

C'est le moment d'étudier vos abonnements afin de vous assurer la **meilleure réception** sur votre zone.

> Effectuer mon changement d'adresse, auprès des administrations

Sur le site service-public.fr, vous pouvez indiquer votre nouvelle adresse à **toutes les administrations en quelques clics** : impôts, CAF, assurance maladie, Pôle Emploi, Caisse de Retraite… *

> Réserver une ou des places de stationnement

Si besoin, je réserve des places de stationnement auprès de la mairie. Mes voisins seront prévenus par affichage 48 h avant le déménagement*.

** Retrouvez tous les détails depuis votre espace assuré, rubrique habitation du site Thélem assurances*

Préparation des cartons

- [ ] **Prévenir mon employeur de mon changement d'adresse**
- [ ] **Commencer à préparer les cartons**
- [ ] **Faire suivre mon courrier**
- [ ] **Informer le gardien d'immeuble de ma date de déménagement et/ou d'emménagement pour qu'il puisse prévoir les protections éventuelles dans l'ascenseur**

J-15 jours

> S'organiser pour bien préparer mes cartons

Je pars à la chasse aux emballages et j'organise méthodiquement la mise en carton*.

Bien pratique ! J'utilise mes étiquettes en page centrale pour identifier mes cartons.

> Penser à la réexpédition de mon courrier

Pour éviter que vos lettres ne se perdent dans la nature, faites une demande de réexpédition auprès de La Poste. Vous pouvez choisir entre un contrat de 6 mois (renouvelable une fois) ou de 12 mois.

Ça se précise...

- [ ] **Faire l'état des lieux de mon nouveau domicile**
- [ ] **Inscrire mon nom sur la boîte aux lettres, l'interphone, la sonnette, la porte de mon nouveau logement**
- [ ] **Vérifier l'activation des services d'électricité, gaz et eau**
- [ ] **Rappeler mes amis ou le déménageur pour confirmer la date et l'heure**
- [ ] **Faire la liste des courses pour le ravitaillement du jour J**
- [ ] **Faire geler des bouteilles d'eau qui serviront à conserver les aliments non consommés du réfrigérateur et du congélateur dans une glacière**
- [ ] **Finaliser mes cartons**
- [ ] **Prévenir mes voisins (anciens et nouveaux) du jour du déménagement pour le dérangement**
- [ ] **Rassembler les objets utiles pour le déménagement**

J-8 jours

> Établir l'état des lieux de mon nouveau domicile

Votre contrat multirisque habitation prévoit une **aide pour réaliser l'état des lieux** de votre nouveau domicile. Mondial Assistance vous mettra en relation avec un spécialiste qui vous indiquera les **points essentiels à vérifier** lors de la visite du logement.

Si vous achetez une nouvelle maison ou un nouvel appartement, il est recommandé de faire une visite de votre nouvelle acquisition avant de signer chez le notaire !

L'état des lieux d'entrée doit décrire avec précision le logement et les équipements qu'il comporte. Il constate également son état de conservation. **Une photo est toujours un petit « plus »*.**

> Préparer le kit de survie pour le jour J

Je garde à portée de main les clés de mon logement et toutes mes affaires importantes (papiers d'identités, médicaments, bijoux...) Ainsi que des produits de première nécessité (encas, tenues de rechange...)*.

** Retrouvez tous les détails depuis votre espace assuré, rubrique habitation du site Thélem assurances*

Enfin prêt…

- [ ] **Dégivrer le réfrigérateur et le congélateur**
- [ ] **Coller les affichettes dans le hall d'entrée et le couloir de mon immeuble pour prévenir du potentiel dérangement du lendemain auprès des voisins**

C'est parti !

- [ ] **Prendre en compte les conditions de déménagement de mes animaux de compagnie pour leur éviter du stress**
- [ ] **Superviser l'ensemble du déménagement**
- [ ] **Relever et couper les compteurs d'alimentation d'eau, de gaz et/ou d'électricité**

J-1 jour

Les cartons sont terminés, tout est calé pour que la journée du lendemain se passe sans accrocs.

En prévenant vos voisins et le gardien d'immeuble, vous avez mis toutes les chances de votre côté pour garder de bonnes relations et éviter un conflit !

Jour J

> Je pense à mes animaux de compagnie

Lors des déménagements, les animaux sont souvent stressés. Pour les aider à ce changement quelques précautions s'imposent*.

> J'accueille mes amis

Café, jus d'orange, petites viennoiseries pour que la bonne humeur soit de la partie*.

> Je fais les relevés de compteurs

Le déménagement est terminé.

Je vérifie tous les fonds des placards et fais le tour de toutes les pièces pour être sûr que rien n'a été oublié !

Je pense à relever les indices des compteurs d'électricité et de gaz naturel*. **Une photo, c'est bien pratique !**

Encore un peu d'efforts… et c'est la crémaillère !

- [ ] **Nettoyer mon ancien logement en vue de l'état des lieux de sortie**
- [ ] **Faire l'état des lieux de sortie de mon ancien logement (locataire)**
- [ ] **Enlever mon nom de la porte, de la sonnette et de l'interphone, de la boîte aux lettres**
- [ ] **Actualiser ma carte grise dans le délai d'un mois**
- [ ] **M'inscrire sur les listes électorales de mon nouveau lieu de résidence**

** Retrouvez tous les détails depuis votre espace assuré, rubrique habitation du site Thélem assurances*

Après le jour J

> Je rends mon logement en bon état : le mode d'emploi

Votre contrat multirisque habitation Thélem assurance peut vous faire bénéficier de l'intervention d'une entreprise spécialisée pour **le nettoyage de votre ancien ou de votre nouveau logement** dans la limite de 300 € TTC (voir conditions en point de vente).

Contactez **Mondial Assistance** au moins 15 jours avant pour être sûr de pouvoir bénéficier de cet avantage (voir conditions en point de vente) !

Prenez comme référence l'état des lieux d'entrée dans le logement. Contrôlez bien le nombre de clés à rendre (sans oublier celles de la cave ou du garage), les badges, bips et autres cartes…
Pour récupérer votre caution, rien ne doit manquer ou être détérioré* !

Faites des photos ! Cela vous permettra de montrer que tout est bien propre au cas où le propriétaire voudrait changer les règles du jeu après l'état des lieux de sortie.

> Je récupère ma caution (ou dépôt de garantie)

Si l'état des lieux de sortie est conforme à celui établi à l'entrée, le bailleur doit restituer le dépôt de garantie **dans un délai d'un mois.** Sinon il a **deux mois** au maximum **pour me rendre le dépôt de garantie*.**

> Je déclare mon changement d'adresse

Si l'état des lieux de sortie est conforme à celui établi à l'entrée

Et… je fête comme il se doit ma nouvelle installation !

Thélem assurances
> innove pour vous.

> Accompagner tous les changements
Le monde change et nous invite à nous adapter en permanence pour être au plus proche de vos besoins. Nous avons à coeur de vous proposer des services et des garanties optimales pour vous protéger au quotidien.

> Être proche de vous
Depuis plus de 200 ans, nous construisons et entretenons avec nos sociétaires une relation de confiance. Sur le terrain, à vos côtés en cas de sinistre, vous bénéficiez de toute l'expérience d'un professionnel de l'assurance qui vous connaît bien et vit près de chez vous.

> Toujours mieux vous satisfaire
Nous exerçons notre métier d'assureur en portant une exigence élevée et constante sur la qualité de nos services. Nous mesurons régulièrement votre niveau de satisfaction et nous employons à toujours nous perfectionner.

> Assumer nos responsabilités
Nous agissons en honorant nos engagements d'entreprise responsable auprès de nos assurés, de nos partenaires et de notre communauté. Attentive au monde qui nous entoure et fidèle à notre modèle mutualiste nous soutenons des initiatives porteuses de sens et qui contribuent à un avenir meilleur.

thélem assurances
> innove pour vous

Mondial Assistance, vérifiez dans votre contrat d'assurance habitation Thélem assurances si vous bénéficiez des services d'assistance dont les prestations sont :
• assurées par AWP P&C Société Anonyme au capital de 17 287 885 euros - 519 490 080 RCS Bobigny – Siège social 7 rue Dora Maar 93400 Saint-Ouen - Entreprise régie par le Code des assurances et,
• mises en oeuvre par AWP France SAS – Société par actions simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros - 490 381 753 RCS Bobigny - Siège social 7 rue Dora Maar 93400 Saint-Ouen - Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - http://www.orias.fr/

Les conditions et limites de chacune des garanties sont disponibles dans votre agence et auprès de votre assureur Thélem assurances.

Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, Thélem prévoyance, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 18 000 870 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Édition de juillet 2022.

Création : Agence Huitième Jour - Crédit photos : Fotolia, Getty images.